

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY
Compte-rendu de la réunion du Lundi 13 avril 2026

Présents : Pascal PELLÉ, Stéphane RELTIENNE, Céline CHOLLET, Isadora CHAMPEAUX, Cédric FROMONOT, Alexandre DE OLIVEIRA, Evelyne TARDIVEL, Flavien THIBAUT (arrivé à 19h26), Valérie BLANC, Francis ADAM, Marie-Claude BORYCKI

Secrétaire de séance : Stéphane RELTIENNE

1. Comptes rendus des Conseils des 09 et 22 mars 2026

Après lecture, ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité des présents.

Arrivée de monsieur Flavien THIBAUT

2. Délibérations

- Délégations du Conseil Municipal accordées au maire

10 POUR / 1 ABSTENTION

- Indemnités de fonction du 1er adjoint

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de Rouvray compte 377 habitants

Décide que :

- L'indemnité de fonction du 1^{er} adjoint est égale à 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027) ;

10 POUR / 1 ABSTENTION

- Création des commissions internes et désignation des membres

Président de toutes les commissions Pascal PELLÉ, Maire			
COMMISSIONS	MEMBRES	COMMISSIONS	MEMBRES
Finances/Budget	Stéphane RELTIENNE	Communication	Isadora CHAMPEAUX
	Céline CHOLLET		Céline CHOLLET
	Francis ADAM		Francis ADAM
	Evelyne TARDIVEL		Alexandre DE OLIVEIRA
Bâtiments communaux Cadastre Urbanisme Cimetière	Stéphane RELTIENNE	Culture Evennements Jeunesse /Séniors	Evelyne TARDIVEL
	Francis ADAM		Flavien THIBAUT
	Alexandre DE OLIVEIRA		Céline CHOLLET
	Valérie BLANC		Stéphane RELTIENNE
Environnement Voirie / Chemins Sécurité/ Travaux	Stéphane RELTIENNE	Gestion du foyer	Stéphane RELTIENNE
	Valérie BLANC		Evelyne TARDIVEL
	Cédric FROMONOT		Marie-Claude BORYCKI
	Marie-Claude BORYCKI		Flavien THIBAUT
			Francis ADAM

Le maire propose de faire appel à des personnes extérieures au CM pour certaines commissions comme le cimetière et la voirie.

Le CM accepte. La demande sera faite aux personnes concernées.

Désignation des membres de la commissions d'appel d'offres

Elle est composée, pour les communes de moins de 3500 habitants :

Pour une commune de moins de 3500 habitants :

- par le maire, ou son représentant désigné par arrêté, président de la commission,
- par trois membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que trois membres suppléants.

COMMISSIONS	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Appel d'Offres	Stéphane RELTIENNE	Isadora CHAMPEAUX
	Alexandre DE OLIVEIRA	Céline CHOLLET
	Cédric FROMONOT	Marie-Claude BORYCKI

- Désignations des délégués des différents syndicats

Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Titulaire : Pascal PELLÉ

Suppléante : Stéphane RELTIENNE

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Pontigny Venouse Rouvray (3 titulaires dont le maire et 2 suppléants)

Titulaires : Pascal PELLÉ, Stéphane RELTIENNE, Evelyne TARDIVEL

Suppléants : Cédric FROMONOT, Céline CHOLLET

Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Pascal PELLÉ

Suppléante : Francis ADAM

Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Chablis (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Pascal PELLÉ

Suppléant : Marie-Claude BORYCKI

Correspondant défense : (1 titulaire)

Alexandre DE OLIVEIRA

Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Titulaire : M. Pascal PELLÉ

Suppléant : M. Stéphane RELTIENNE

SDDEA (compétence eau potable)

Titulaire : Stéphane RELTIENNE

Suppléant : Cédric FROMONOT

- CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le maire explique :

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID)

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Il s'agira de réfléchir afin de proposer une liste d'au moins 12 personnes intéressées.

- Commission de contrôle de la liste électorale

La commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales.

Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation.

Les commissions de contrôle sont composées de trois membres dans les communes de moins de 1 000 habitants, communes avec une seule liste représentée ou impossibilité de constituer une commission à cinq membres.

Dans les commissions à trois membres :

- un conseiller municipal est désigné parmi les volontaires, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration est désigné par le préfet ou le sous-préfet ;
- un délégué du président du tribunal judiciaire complète la commission.

Les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans, et à l'issue de chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Titulaire : Marie- Claude BORYCKI

Suppléant : Francis ADAM

3. Informations

- Suite aux dégâts occasionnée par un tracteur route de Montigny, le maire informe le CM que les réparations seront à la charge du responsable de l'incident.

- Suite à la demande d'Orange d'implanter un pylône sur la parcelle de l'ancienne DDI, route d'Héry, pour renforcer la couverture du secteur, le CM donne un avis favorable pour leur permettre de procéder à une étude de faisabilité du projet.

4. Questions diverses

- Respect de la vitesse dans le village
- Problèmes de stationnement divers
- Respect des horaires diurnes/nocturnes (bruits)

Fin de la séance à 21h40

Secrétaire de séance
Stéphane RELTIENNE

Le Maire
Pascal PELLE